

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



**PU140**

Date de révision: 28.07.2022

Page 1 de 11

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

PU140

UFI: VS00-Q0YK-J00E-SWUQ

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Peintures et vernis

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Hottinger Brüel & Kjaer  
Rue: Im Tiefen See 45  
Lieu: D-64293 Darmstadt  
Téléphone: +49 (0)6151 803-0  
Internet: www.hbm.com  
Service responsable: support@hbm.com

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3; H226  
Carc. 1B; H350  
Aquatic Chronic 4; H413

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

butanone-oxime; éthylméthylcétoxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



#### Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H350 Peut provoquer le cancer.  
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

#### Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

#### Étiquetage particulier de certains mélanges

Réservé aux utilisateurs professionnels  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



PU140

Date de révision: 28.07.2022

Page 2 de 11

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H350-H413

Conseils de prudence

P201-P280

## 2.3. Autres dangers

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
90622-57-4	Isoparaffinische Kohlenwasserstoff (Alkane, C9-12-iso-)			25 - 50 %
	292-459-0			
	Flam. Liq. 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 4; H226 H304 H413			
96-29-7	butanone-oxime; éthylméthylcétoxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime			< 1 %
	202-496-6	616-014-00-0		
	Carc. 1B, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 1, STOT SE 3, STOT RE 2; H350 H301 H312 H315 H318 H317 H370 H336 H373			
136-52-7	Cobaltoctoat			< 0,25 %
	205-250-6			
	Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 3; H319 H317 H400 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

#### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité	
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA			
90622-57-4	292-459-0	Isoparaffinische Kohlenwasserstoff (Alkane, C9-12-iso-)	25 - 50 %	
	par voie orale: DL50 = >10000 mg/kg			
96-29-7	202-496-6	butanone-oxime; éthylméthylcétoxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime	< 1 %	
	dermique: ATE 1100 mg/kg; par voie orale: ATE 100 mg/kg			

#### Information supplémentaire

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



**PU140**

Date de révision: 28.07.2022

Page 3 de 11

## **Après inhalation**

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.  
Veiller à un apport d'air frais.  
En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

## **Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

## **Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

## **Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. NE PAS faire vomir.

## **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

## **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Jet d'eau pulvérisée, Extincteur à sec, Mousse

#### **Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Facilement inflammable.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.  
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

### **Information supplémentaire**

Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

#### **Remarques générales**

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un équipement de protection personnel. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Assurer une aération suffisante.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

#### **Autres informations**

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Absorber avec une

## PU140

Date de révision: 28.07.2022

Page 4 de 11

substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

**Préventions des incendies et explosion**

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

**Information supplémentaire**

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

**Conseils pour le stockage en commun**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Aucune information disponible.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Conseils supplémentaires**

Aucune information disponible.

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.

Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

**Mesures d'hygiène**

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



## PU140

Date de révision: 28.07.2022

Page 5 de 11

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.  
Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtements souillé ou éclaboussé etv se laver immédiatement et abondamment avec d'eau et du savon.  
Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.  
Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

### Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

### Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. EN ISO 374  
Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.  
Epaisseur du matériau des gants:  $\geq 0,7$ mm  
Modèle de gants adapté NBR (Caoutchouc nitrile)  
Temps de pénétration: $>480$  min  
Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

### Protection de la peau

Les vêtements de travail utilisés ne doivent pas être portés en-dehors de la zone de travail.  
Conserver les vêtements de travail à part.  
Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

### Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: a

### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.  
Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	transparent
Odeur:	Solvants
pH-Valeur:	non déterminé

#### Modification d'état

Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	150 °C
Point de sublimation:	non déterminé
Point de ramollissement:	non déterminé
Point d'écoulement:	non déterminé
non déterminé:	

Point d'éclair:	57 °C
Combustion entretenue:	Aucune donnée disponible

#### Inflammabilité

solide/liquide:	non déterminé
gaz:	non déterminé

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



## PU140

Date de révision: 28.07.2022

Page 6 de 11

### Dangers d'explosion

Aucune information disponible.

Limite inférieure d'explosivité:	0,8 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	7 vol. %
Température d'auto-inflammation:	200 °C

### Température d'inflammation spontanée

solide:	non déterminé
gaz:	non déterminé

Température de décomposition: non déterminé

### Propriétés comburantes

Aucune information disponible.

Pression de vapeur: (à 20 °C)	<1 hPa
Pression de vapeur: (à 50 °C)	non déterminé
Densité (à 20 °C):	0,89 g/cm <sup>3</sup>
Densité apparente:	non déterminé
Hydrosolubilité:	non déterminé

### Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Viscosité dynamique:	non déterminé
Viscosité cinématique: (à 20 °C)	55 mm <sup>2</sup> /s
Durée d'écoulement:	non déterminé
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Taux d'évaporation:	non déterminé
Épreuve de séparation du solvant:	non déterminé
Teneur en solvant:	51 %

### 9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: 48,77 Gew.-%

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

La substance est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



PU140

Date de révision: 28.07.2022

Page 7 de 11

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

## Information supplémentaire

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune information disponible.

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune information disponible.

#### ETAmél calculé

ATE (orale) 11111,1 mg/kg

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
90622-57-4	Isoparaffinische Kohlenwasserstoff (Alkane, C9-12-iso-)				
	orale	DL50 >10000 mg/kg	Rat	JAT	
96-29-7	butanone-oxime; éthylméthylcétoxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime				
	orale	ATE 100 mg/kg			
	cutanée	ATE 1100 mg/kg			

#### Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune information disponible.

#### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Peut provoquer le cancer. (butanone-oxime; éthylméthylcétoxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime)

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune information disponible.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune information disponible.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune information disponible.

#### Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

#### Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune information disponible.

#### Expériences tirées de la pratique

Aucune information disponible.

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



## PU140

Date de révision: 28.07.2022

Page 8 de 11

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Autres informations

Aucune information disponible.

#### Information supplémentaire

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
96-29-7	butanone-oxime; éthylméthylcétoxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime					
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	750 mg/l	48 h	Daphnia magna	

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
96-29-7	butanone-oxime; éthylméthylcétoxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime	0,63

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Aucune information disponible.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

<u>14.1. Numéro ONU:</u>	UN 1263
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	Peintures
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	3
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	1
Étiquettes:	3



# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



PU140

Date de révision: 28.07.2022

Page 9 de 11



Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	163 367 650
Quantité limitée (LQ):	500 mL
Quantité exceptée:	E3
Catégorie de transport:	1
N° danger:	33
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

### Autres informations utiles (Transport terrestre)

Aucune information disponible.

### Transport fluvial (ADN)

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1263
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	Peintures
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	1
Étiquettes:	3



Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	163 367 650
Quantité limitée (LQ):	500 mL
Quantité exceptée:	E3

### Autres informations utiles (Transport fluvial)

Aucune information disponible.

### Transport maritime (IMDG)

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1263
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	Paint
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	1
Étiquettes:	3



Dispositions spéciales:	163, 367
Quantité limitée (LQ):	500 mL
Quantité exceptée:	E3
EmS:	F-E, S-E

### Autres informations utiles (Transport maritime)

Aucune information disponible.

### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

## Fiche de données de sécurité


conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



### PU140

Date de révision: 28.07.2022

Page 10 de 11

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1263
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	Paint
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	I
Étiquettes:	3
	
Dispositions spéciales:	A3 A72 A192
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	Forbidden
Passenger LQ:	Forbidden
Quantité exceptée:	E3
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	351
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	1 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	361
IATA-Quantité maximale (cargo):	30 L

#### Autres informations utiles (Transport aérien)

Aucune information disponible.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

#### Information supplémentaire

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

2010/75/UE (COV): 0,8 % (7,12 g/l)

2004/42/CE (COV): 40,8 % (363,12 g/l)

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

2012/18/UE (SEVESO III):

##### Législation nationale

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



PU140

Date de révision: 28.07.2022

Page 11 de 11

## Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52). Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'article 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées. Tenir compte des restrictions portant sur l'emploi des femmes en âge de procréation.

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,3,6.

### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 3; H226	Sur la base des données de contrôle
Carc. 1B; H350	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 4; H413	Méthode de calcul

### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H350	Peut provoquer le cancer.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*